

Mise à jour pour les abonnés SEDAR^{MD}

Le 5 septembre 2000

Mise à jour de codes

Le 11 septembre prochain, les codes de l'application SEDAR seront mis à jour pour apporter au logiciel les améliorations décrites dans les pages suivantes. La taille du fichier de mise à jour de codes est d'environ 300 ko et le téléchargement devrait prendre approximativement dix minutes avec un modem de 28,8 kbit/s.

Nous vous invitons à télécharger la mise à jour le plus tôt possible, en suivant les instructions ci-dessous :

1. Démarrez le programme SEDAR.
2. Dans le menu Fichier, sélectionnez Échanges avec le serveur SEDAR.

Nous vous prions **d'attendre que le téléchargement soit terminé avant de passer à une autre étape**. Une fois le téléchargement terminé, fermez le programme SEDAR et suivez les instructions ci-dessous pour exécuter la mise à jour des codes.

1. Cliquez sur le bouton Démarrer dans le coin inférieur gauche de l'écran.
2. Sélectionnez Programmes.
3. Dans le menu Programmes, sélectionnez SEDAR puis Mise à jour de codes.

En suivant ces instructions vous serez certain que votre application a été mise à jour et sera prête à fonctionner la prochaine fois que vous voudrez l'utiliser.

Une fois mise à jour l'application client SEDAR passera à la version 006.001.009.

Modifications du logiciel SEDAR

Gestion des profils : Imprimés resserrés

Certains abonnés nous ont signalé qu'à l'occasion l'imprimé de leur profil était resserré; cela est habituellement causé par une erreur de pilote d'imprimante. Si vous avez ce problème, demandez à votre service de soutien technique de vérifier la configuration de votre imprimante. Pour plus d'information, contactez le Service d'assistance SEDAR au 1 (800) 219-5381.

Types de dossier et de document : modifications et ajouts

Le type de document « **Lettre concernant l'ajout d'organismes destinataires** » a été ajouté sous « Information continue » à l'usage des déposants des catégories « Autres émetteurs » et « Organismes de placement collectif » afin de faciliter la tâche des commissions des valeurs mobilières. Veuillez annexer ce document à votre envoi lorsque vous voulez signaler l'ajout d'un destinataire à un projet en cours.

Afin de faciliter les dépôts relatifs à la Norme canadienne 81-102, les déposants de la catégorie « Organismes de placement collectif » pourront utiliser les types de dossier suivants : sous « Information continue », le « **Rapport sur le respect de la réglementation (NC 81-102)** », et sous « Demandes de dispenses et autres », « **Demandes (NC 81-102)** ».

Nous vous prions de ne pas utiliser le type de dossier suivant pour créer de nouveaux dossiers :

- Demandes (IG C-39).

Pour faciliter la tâche des organismes de placement collectif qui font des dépôts en vertu du régime d'examen concerté, de nouveaux types de document ont été ajoutés sous les types de dossier « Prospectus ordinaire » et « Prospectus simplifié et notice annuelle (NC 81-101) ».

- REC - confirmation – documents provisoires
- Renseignements personnels
- Attestation de prospectus périodique
- Modification ou prospectus ordinaire provisoire modifié souligné - anglais
- Modification ou prospectus ordinaire provisoire modifié souligné - français
- REC - confirmation - documents de modification du prospectus provisoire
- Acceptation de compétence et désignation de mandataire
- Convention de prise ferme ou de placement pour compte
- REC - confirmation – documents définitifs
- Modification ou prospectus ordinaire définitif modifié souligné - anglais
- Modification ou prospectus ordinaire définitif modifié souligné - français
- REC - confirmation - documents de modification du prospectus
- Projet d'état de l'actif net provisoire - anglais
- Projet d'état de l'actif net provisoire - français
- Lettre article 19.2 (3) de la NC 81-102.

Les types de document suivants ont été ajoutés à la fenêtre Courrier officiel pour améliorer les échanges avec les commissions au sujet des dossiers envoyés en vertu du régime d'examen concerté de la demande de dispense (RECDD) et du régime d'examen concerté (REC) du prospectus.

- Accusé de réception de la demande de dispense
- Avis de retrait
- Documents de décision du REC pour les demandes de dispense
 - Document de décision du REC - anglais
 - Document de décision du REC – français

De nouveaux types d'état ont également été ajoutés pour vous aider à suivre le traitement des documents envoyés sous les types de dossier « REC de la demande de dispense » et « REC du prospectus ».

- En accord avec la décision de l'autorité principale
- Demande de dispense – réintégration – en accord avec l'autorité principale

Après cette mise à jour, le logiciel SEDAR permettra le dépôt de certains types de document envisagés dans la Norme canadienne 62-103 – Le système d'alerte et questions connexes touchant les offres publiques et les déclarations d'initiés (NC 62-103), entrée en vigueur le 15 mars dernier. Cette norme exige le dépôt de deux nouvelles déclarations. La première sera déposée en vertu du régime de déclaration mensuelle par un investisseur institutionnel admissible qui se prévaut de la dispense stipulée au paragraphe 4.1 de la Norme. Cette déclaration figurera dans la catégorie de déposant « Tiers déposants », sous « Dossiers généraux », sous le type de dossier « Déclarations d'acquisition de titres (régime de déclaration mensuelle) ».

La deuxième déclaration, la Déclaration d'exclusion sera déposée conformément à l'article 4.3 de la Norme canadienne 62-103 lorsqu'un investisseur institutionnel admissible : a) n'est plus autorisé à déposer de déclarations aux termes du régime de déclaration mensuelle (par exemple parce qu'il fait ou a l'intention de faire une offre formelle sur les titres de l'émetteur assujetti), ou b) ne compte plus déposer de déclarations selon le régime de déclaration mensuelle à l'égard de l'émetteur assujetti. La Déclaration d'exclusion figurera dans la catégorie de déposant « Tiers déposants », sous « Dossiers généraux », sous le type de dossier « Déclarations d'acquisition de titres (système d'alerte) ».

Colombie-Britannique – Les nouveaux types de dossier locaux suivants ont été ajoutés pour correspondre à l'instruction générale 41-601 de la Colombie-Britannique.

- IPO Prospectus (BC LPS 41-601 CDN)
- Exchange Offering Prospectus (BC LPS 41-601 CDN)
- Prospectus (BC LPS 41-601).

Nous vous prions de ne pas utiliser les types de dossier suivants pour créer de nouveaux dossiers :

- IPO Prospectus (BC LPS 3-02 CDN)
- Exchange Offering Prospectus - No Summary Prospectus (BC LPS 3-02 CDN)
- Prospectus (BC LPS 3-02 - No Summary Prospectus)
- Exchange Offering Prospectus – Summary Prospectus System (BC LPS CDN)
- Prospectus (BC LPS 3-02 - Summary Prospectus System).

Bourse CDN – Les nouveaux types et sous-types de dossier ont été créés en raison de la fusion des Bourses de l'Alberta et de Vancouver. Le nouveau programme « Capital Pool Company » remplacera les programmes « Junior Capital Pool » et « Venture Capital Pool ».

- CPC Prospectus (CDN)
- Acquisition / Disposition of Assets – Share Transactions (CDN WSE) \ CPC Qualifying Transactions (CDN)
- Acquisition / Disposition of Assets – Non-Share Transactions (CDN WSE) \ CPC Qualifying Transactions (CDN).

Nous vous prions de ne pas utiliser les types de dossier suivants pour créer de nouveaux dossiers :

- VCP Prospectus (BC LPS 3-02)
- JCP Prospectus (ASC ASE).

De nouveaux types de document ont été ajoutés au sous-type de dossier « Major Transactions (CDNX) » sous les types de dossier « Acquisition / Disposition of Assets – Share Transactions (CDNX WSE) » et « Acquisition / Disposition of Assets – Non-Share Transactions (CDNX WSE) ». Nous vous prions de ne pas utiliser le sous-type « Acquisition/Disposition (CDNX) » dans ces types de dossier. Dans la prochaine version du logiciel, le sous-type de dossier « Major Transactions (CDNX) » sera rebaptisé « Major Acquisitions/Dispositions (CDNX) ».

Ontario – Conformément à la Règle 61-501 de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, le titre du document d'évaluation qui figure dans les types de dossier « Offre publique de rachat (en bourse ou par circulaire) » et « Offre de rachat importante (en bourse ou par circulaire) » est remplacé par « **Évaluation formelle (ON 61-501 Qc Q-27)** ».

Barème des droits – Les barèmes des droits des commissions de l'Alberta, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve ont été modifiés.

Si vous avez des questions, contactez le représentant du service à la clientèle de votre région ou le Service d'assistance SEDAR au 1 (800) 219-5381.